

Attachés d'Administration de l'État : concours complémentaires interne et externe au titre de 2025

Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) et le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT) organisent, au titre de l'année 2025, une **session exceptionnelle de concours externe et interne de recrutement d'attachés d'administration de l'État**, en complément des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration (IRA).

Ils font l'objet de la note de service SG/SRH/SDDPRS/2024-309 du 3 juin 2024, publiée **en fin de cet article** et également [disponible ici](#).

Le nombre de places offertes à ces concours sera fixé ultérieurement.

Conditions pour concourir :

- Concours externe : être titulaire a minima d'un bac + 3.
- Concours interne : disposer d'une expérience d'au moins 4 années en tant qu'agent public.

Inscriptions :

- **Concours externe**

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours/attachee-d-administration-letat-aae-concours-externe-complementaire>

- **Concours interne**

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours/attachee-d-administration-letat-aae-concours-interne-complementaire>

Épreuves

Chaque concours comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

▪ Épreuve d'admissibilité

L'épreuve écrite d'admissibilité est commune aux concours externe et interne.

Résolution d'un cas pratique, à partir d'un dossier documentaire portant sur un ou plusieurs thèmes d'actualité relatifs aux politiques publiques portées par le ministère chargé de l'agriculture et du ministère chargé du développement durable (durée 4 h, coefficient 2).

Cette épreuve vise à vérifier les qualités rédactionnelles des candidats, leur capacité d'analyse et de synthèse ainsi que leur aptitude à proposer des solutions de manière argumentée et appropriée.

▪ Épreuve d'admission

Entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, ses motivations professionnelles et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle (durée 30 min, dont 5 min maximum de présentation par le candidat, coefficient 4).

Cet entretien vise également à apprécier les qualités d'expression orale du candidat ainsi que son comportement face à une situation professionnelle concrète et sa capacité à encadrer une équipe.

L'épreuve d'admission du concours interne s'appuie sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Ce dossier n'est pas noté.

L'épreuve d'admission du concours externe s'appuie sur une fiche individuelle de renseignements. Cette fiche n'est pas notée.

Pour se préparer, les candidats peuvent se référer à la documentation en ligne sur les concours d'accès aux instituts

régionaux d'administration (annales et meilleures copies de l'épreuve de cas pratique, rapports du jury) : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/devenir-agent-public/les-instituts-regionaux-dadministration-ira>

- **En cas de réussite**

À noter que les attachés d'administration de l'État stagiaires recrutés à l'issue du concours devront suivre une formation d'adaptation au poste de travail, conformément à l'[article 1^{er} du décret du 15 octobre 2007](#). Cette formation comporte des modules permettant d'acquérir une connaissance globale de leur environnement professionnel, des missions et de l'organisation du ministère.

Calendrier

- **Pré-inscriptions** : du 3 juin au 12 juillet 2024 inclus
- **Date limite de dépôt des confirmations d'inscription et des dossiers de candidature** : 12 juillet 2024
- **Épreuve écrite d'admissibilité** : 15 octobre 2024 dans les centres d'Ajaccio, Amiens, Cachan, Dijon, Lyon, Montpellier, Rennes, Saintes et Toulouse. Des centres seront également ouverts dans les départements et collectivités d'outre-mer en fonction des candidatures exprimées.
- **Date limite de dépôt du dossier RAEP** : 15 décembre 2024
- **Épreuve orale d'admission** : à partir du 6 janvier 2025 à Paris.

> La note de service :

[2024-309_concours_complémentaire_INT_&_EXT_recrut_attaché](#)